

Sous la pression du terrain, le ministère repousse la date limite au 31 mai

© 04/05/2017 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Au regard des difficultés de déclaration encore trop nombreuses, le ministère de l'agriculture reporte au 31 mai la date limite de dépôt des dossiers Pac 2017.



La France
et
d'autres
pays
européens
ont eu
l'accord
de
Bruxelles
pour
reporter la
date limite
de dépôts
des
dossiers
Pac 2017.
(©Terre-
net
Média)

« **À** la demande de plusieurs États membres dont la **France**, le **commissaire européen** en charge de **l'agriculture** vient d'annoncer la possibilité pour les États membres de décaler la **date limite pour le dépôt** des dossiers de **demandes d'aides de la Politique agricole commune 2017** », explique le ministère de l'agriculture dans un communiqué.

« Pour ce qui concerne la France, après analyse de la situation, le ministre a décidé de reporter au **31 mai** la date limite pour le dépôt des dossiers de demandes d'aides de la Pac 2017, initialement fixée au 15 mai. »

Pour **Stéphane Le Fol**, la décision de la Commission européenne « permettra aux agriculteurs européens de finaliser leurs déclarations dans les meilleures conditions possibles. »

« A ce stade, le nombre de dossiers déposés via le logiciel **Telepac** est légèrement inférieur à celui constaté l'an passé. Le rythme de télédéclaration observé ces derniers jours est néanmoins en progression constante et dépasse désormais le maximum constaté en 2016 avec actuellement plus de 13.000 dossiers signés quotidiennement. »

« Toutefois, la situation reste hétérogène localement. Ainsi, il apparaît que dans certains départements, les agriculteurs auront manifestement besoin de plus de temps pour finaliser leur déclaration », reconnaît le ministère. « Il convient de ne pas relâcher nos efforts collectifs, et de maintenir le rythme soutenu de télédéclaration constaté ces derniers jours », commente le ministre.

A lire aussi >> [Étapes, nouveautés, conseils : tout savoir pour bien télédéclarer son dossier Pac 2017](#)